

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 42 (1934)
Heft: 4

Artikel: Une lettre inédite du Landamman E. de la Harpe au Syndic Rigaud
Autor: Dolt, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-32654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES

¹ D'après la copie des comptes de la châtellenie faite par Alfr. Milliod sur les originaux de Turin, dont la série commence en 1359-1360 et se termine en 1535.

² *Notes sur l'histoire de la ville de Morges.*

³ Ce châtelain paraît avoir été cassé de sa charge à cause d'un incendie qui consuma le château en 1391 et dont il fut tenu pour responsable de 700 florins d'or.

⁴ A la fin de ce compte figure une mention énigmatique : « Hoirs de n. Jean d'Aubonne, ancien châtelain de Morges. » En tête du dit compte, J. d'Aubonne figure comme lieutenant. Peut-être avait-il été châtelain dans l'une des périodes antérieures pour lesquelles les comptes font défaut ?

⁵ *Moudon sous le régime savoyard*, M. D. R., II^{me} série, t. XIV, p. 123.

⁶ *Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg*, in *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. V, p. 39.

Une lettre inédite du Landamman E. de la Harpe au Syndic Rigaud.

Le 3 novembre 1834, le landammann Emmanuel de la Harpe écrivait à son ami, le syndic Jean-Jacques Rigaud ¹ une lettre au sujet de la situation de la Suisse à ce moment-là. Cette lettre est extraite des papiers de famille Rigaud, déposés aux Archives d'Etat de Genève.

L'année 1834 avait été particulièrement difficile pour la Suisse, du fait de la présence de nombreux étrangers sur son territoire : Italiens, Allemands, Polonais, Français, etc. Il y eut cette année-là deux affaires qui compliquèrent singulièrement la situation. Dès le 9 avril 1832 on constata des entrées de réfugiés sur le territoire suisse. Les cantons

limitrophes de la frontière les recevaient et les dirigeaient vers l'intérieur. Il s'organisa des comités de secours et l'on distribua les allocations jusqu'au 31 janvier 1834.

C'est alors que se produisit l'affaire du 1^{er} février 1834, dite *Expédition de Savoie*. Des Polonais partis de Nyon en barque, traversèrent le lac jusqu'à Vérenaz² pour envahir la Savoie concurremment avec des Italiens, incités par Mazzini. Cela se résuma en une violente échauffourée et les Polonais furent reconduits dans le canton de Vaud, sous une escorte genevoise. C'était mal payer l'hospitalité accordée par ce canton et cela risquait de lui susciter des difficultés, Jusqu'ici l'affaire était cantonale, à raison de ces événements, les cantons de *Berne*, de *Vaud* et de *Genève* demandèrent qu'elle devînt fédérale, car ce fut aussitôt une avalanche de notes diplomatiques, venues de l'Autriche, des Etats sardes, du Grand-Duché de Bade, du Wurtemberg, de la Bavière ; tous ces Etats réclamaient l'expulsion des étrangers du territoire suisse. Alors, le Vorort admit comme principe du droit international, depuis l'affaire de Savoie, l'expulsion des étrangers de son territoire.

Mais, le 27 juillet 1834 ce fut l'*affaire du Steinhölzli*, banquet d'ouvriers allemands, où l'on déploya le drapeau de la future république allemande et où l'on chanta des airs nationaux. Nouvelle avalanche de notes diplomatiques. Berne envoya un mémorandum aux ambassadeurs, pour protester de ses bonnes intentions : les ambassadeurs n'en tinrent aucun compte et quittèrent Berne, leur résidence ordinaire³. Voici donc quelle était la situation en cette année 1834. Le 1^{er} janvier 1835 Berne devenait Vorort à son tour, et naturellement la politique allait changer.

La lettre du landammann de la Harpe va nous apprendre en une certaine mesure ce que faisait le canton de Vaud.

LETTRE

Lausanne, le 3 novembre 1834.

Monsieur et cher ancien Collège,

Je partage entièrement votre manière de voir sur les tracasseries nouvelles dont la Suisse est abreuvée.

J'ignore qu'elle servît l'opinion de nos Conseils, quoique j'aie beaucoup de raisons de croire qu'elle coïncide avec la mienne, ce que je vous dis n'est toutefois que ma manière de voir individuelle.

Si le Vorort convoque une Diète extraordinaire, dont Dieu me préserve, je suis décidé à faire la proposition de soutenir Berne et de demander que la translation du Vorort ait lieu le 1^{er} janvier, comme à l'ordinaire, *arrive ensuite que pourra.*

La Suisse ne peut pas tolérer que des étrangers⁴ dirigent nos affaires intérieures et détruisent ainsi notre pacte de 1815.

M. de Rumigny m'a écrit dernièrement une longue lettre sur toutes ces affaires, et je lui répons aujourd'hui une lettre qu'il pourra montrer à ces Messieurs de Berne⁵ ou aux diplomates, peu m'importe. Je fais la part des torts de Berne et celle de la nationalité suisse, et conclus comme ci-dessus à ce que nous ne devons pas souffrir que Berne soit seul dans cette circonstance.

Notre gouvernement⁶ n'a encore rien décidé quant à ce qu'il fera pour les victimes de l'orage du 27 août⁷ : la collecte sera je crois assez productive et probablement que le Conseil d'Etat ajoutera une somme de quelques mille francs, mais je n'ai aucune donnée si ce sera pour les particuliers

ou pour les gouvernements, j'incline toutefois à croire que ce sera pour les individus.

C'est bien dommage que nos 8000 f[lorins] de France n'aient pas trouvé là leur application : quant à moi j'aurai certainement fait hommage de ma part à nos malheureux Confédérés si nous n'eussions pas déjà disposé autrement.

Veillez, mon cher Collègue, présenter mes amitiés à vos deux co-députés⁸ et mes hommages respectueux à ces dames.

Agréez s'[il] v[ous] p[lait] en votre particulier, l'assurance de ma parfaite considération et de mon dévouement.

El. de La Harpe.

(Note du syndic Rigaud au dos de la lettre : Lausanne 3^e nov[embre] 1834, Mr le Land[ammann] de la Harpe. R[épondu] le 5 dit.

On n'ignore pas qu'au lendemain des événements du 1^{er} février 1834, le Vorort chargea MM. Rigaud et de la Harpe d'aller complimenter le Roi de Sardaigne, afin d'effacer la mauvaise impression causée par ces événements. Ainsi le landammann de la Harpe et le syndic Rigaud qui avaient déjà entretenu des relations très cordiales aux séances de la Diète resserrent les liens d'une commune amitié dans cette mission diplomatique et c'est la raison pour laquelle, lorsqu'il voit avec regret les choses aller difficilement, le landammann de la Harpe en écrit à son « cher ancien Collègue » pour lui mander les événements du jour.

Gustave DOLT.

N O T E S

¹ Papiers de famille Rigaud III, 14, Correspondance 1834 (Archives d'Etat de Genève).

² Village du canton de Genève, à proximité de la ville.

³ A. Morin, *Histoire politique de la Suisse*, t. II, p. 208.

⁴ Probablement allusion à l'activité du comte de Rumigny, ambassadeur de France à Berne, qui conseillait la politique des frères Schnell. C'est du reste sur son conseil que Charles Schnell et Frédéric Tschärner cédèrent lorsqu'arriva la note comminatoire de Bombelles. (Voir Dierauer, tome V, page 702.)

⁵ Les frères Schnell.

⁶ Le gouvernement vaudois.

⁷ Il s'agit d'inondations et d'orages particulièrement violents qui eurent lieu sur tout le pays et firent de nombreuses victimes à l'entrée de l'hiver ; les pertes éprouvées furent considérables.

⁸ Les députés à la Diète, collègues de Rigaud, sont MM. Alexandre-Louis Prévost et Amadée-Pierre-Jules Pictet.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Séance du samedi 3 février 1934, à Lausanne,
au Palais de Rumine.*

Cette fois nous réintégrons le lieu habituel de nos séances, la salle Tissot, rajeunie et pourvue d'un éclairage indirect qui suscite des exclamations de surprise et d'admiration. A 15 heures, M. Maxime Reymond, président, ouvre la séance devant une cinquantaine de personnes. Il rappelle le souvenir des membres décédés depuis l'assemblée générale de 1933 ; le nombre en est inusité ; ce sont :

MM. le pasteur Emile Béranger, chapelain de l'Hôpital cantonal, à Lausanne ;

Louis Burnet, à Genève ;